

NEWS - NOVEMBRE 2020

Confinement : Acte II - Le télétravail est à nouveau la règle !!!

Le télétravail est à nouveau une obligation pour l'employeur. La société doit donc mettre en œuvre **TOUS** les moyens à l'identique du premier confinement et justifier que vous ne puissiez pas être en télétravail. Vous ne pouvez pas télétravailler, Contactez vos élu(e)s **S3I** ! <https://s3i-france.com/vos-elues-en-region/>

Dispositif d'activité partielle

Ce dispositif ne sera pas réactivé pendant la nouvelle période de confinement.

Report des heures de DIF vers le CPF

Les députés ont adopté, le 24 octobre 2020, un amendement gouvernemental au projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire qui vise à modifier la date butoir du 31 décembre 2020 pour l'inscription des droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) dans le compte personnel de formation (CPF), en accordant un délai supplémentaire de 6 mois aux titulaires de compte pour procéder aux démarches nécessaires **soit le 30 juin 2021**.

Cyber Attaque

Sopra Steria a déjoué l'attaque par ransomware qui la visait, a révélé l'ANSSI. Grâce à une bonne gestion de crise, nos équipes ont empêché l'attaque par ransomware qui nous visait et les dégâts induits, a affirmé l'ANSSI. Un retour à la normale devrait encore attendre quelques semaines car de nombreux serveurs ont dû être coupés pour éviter la propagation du ransomware.

Merci à tous nos collègues qui œuvrent pour nous remettre dans des conditions optimales de travail et de saisies.

REMONTEZ NOUS VOS DIFFICULTÉS OU VOS CRAINTES !

Points Retraite Complémentaire

N'en déplaise à certains élus d'autres syndicats qui nous ont agressés en réunion. S3I a interpellé de nouveau la Direction concernant des irrégularités constatées sur les décomptes individuels de points retraite complémentaire du 1^{er} Trimestre 2017 et de Juin 2019. Vérifiez votre relevé sur : <https://www.lassuranceretraite.fr/>

SI VOUS CONSTATEZ DES IRREGULARITÉS, CONTACTEZ NOUS !

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>

Pour nous contacter : contact@s3i-france.com

Retour Tickets Restaurant Papier ou conservation de la carte APETIZ ?



Du 30/11 au 05/12 vous pourrez indiquer votre choix dans un formulaire qui vous sera adressé par la Direction. Ce changement sera opéré sur les tickets de janvier 2021 délivrés en février 2021 !

1^{er} Anniversaire du CSE et de vos représentant(e)s et élu(e)s S3I.

Depuis novembre 2019, vos représentants **S3I** élus au CSE n'ont pas chômé, et malgré le contexte **et les obstructions de certains syndicats** nous travaillons toujours pour vous !

Nous sommes présents dans de nombreuses instances :

- Au bureau et à la trésorerie du CSE,
- A la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail,
- A la Commission Politique Sociale, Emploi et Egalité Professionnelle,
- A la Commission Développement des compétences (formation),
- A la Commission Budgétaire (prévisions des budgets et règles),
- A la Commission Vacances (Locations été et hiver),
- A la Commission Voyages (Grands voyages),
- A la Commission Sociale (chèques cadeaux Noël, grilles sociales),
- A la Commission Loisirs PARIS (activités sociales/culturelles).
- Au CSE Central,
- A la Commission Santé et Prévoyance (Mutuelle),
- A la Commission Logement (1% logement),
- A la Commission de suivi du temps de travail (Heures suppl., Astreintes).

N'HÉSITÉZ PAS A NOUS CONTACTER SUR CES SUJETS !

Malgré les périodes de confinements, votre CSE et ses services fonctionnent sur toute la France, vous avez été **6285** bénéficiaires à utiliser le service Meyclub cette année et **1315** en octobre à commander pour vous ou vos proches !

Soyez confiants nous préparons un redémarrage sur les chapeaux de roues après cette période difficile, voyages, week-end, prestations, cadeaux. Nous fêtons avec vous, cette reprise à venir !

Grande nouveauté cette année, **le chèque cadeau Noël Adulte est augmenté de 40€ en le portant à 100 €**. Vos élus S3I ont voté et soutenu cette augmentation, qui avant le vote n'emportait pas l'adhésion des élus CFDT, Solidaires et Avenir. **Le chèque Noël enfant est maintenu à 40 € !** Suite à l'annulation de l'arbre de Noël de PARIS, les élus S3I ont œuvrés pour qu'un **complément de 50 € soit versé par enfant !**